



CC Pays de Châteaugiron Communauté (Siren : 243500659)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Châteaugiron
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1993
Date d'effet	30/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Dominique DENIEUL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16 rue de Rennes
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35410 CHATEAUGIRON
Téléphone	02 99 37 67 68
Fax	02 99 37 32 63
Courriel	contact@ppc.bzh
Site internet	www.cc-payschateaugiron.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	26 158
-----------------------------	--------

Densité moyenne 238,67

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Châteaugiron (200064483)	10 052
35	Domloup (213500994)	3 420
35	Noyal-sur-Vilaine (213502073)	6 059
35	Piré-Chancé (200085884)	2 926
35	Servon-sur-Vilaine (213503279)	3 701

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - <i>Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectifs</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <p><i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols Lutte contre la pollution Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB , Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique .</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres actions environnementales - <i>Mise en place d'un programme d'actions dans le cadre d'un agenda 21 portant notamment sur les réductions d'émission de gaz à effet de serre, la protection des espaces naturels, la diminution des déchets, les économies d'énergie et d'eau, l'incitation à l'usage des transports collectifs et alternatifs selon les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, en cours d'élaboration et de définition, et qui sera arrêté par le conseil communautaire en 2007 - Répertoire des espaces naturels - Actions de sensibilisation, d'animation et de protection des sites naturels en direction des différents publics - Vente de composteurs et de récupérateurs d'eau - prise en charge des frais de transport des écoles primaires publiques et privées, des collèges publics et privés et des centres de loisirs communaux du territoire vers les équipements communautaires, les manifestations intercommunales et les équipements culturels du territoire, tel que définie par le conseil communautaire - Mise en place de dispositifs incitatifs intercommunaux liés à l'utilisation de modes de transport "doux"</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, zone politique sociale du commerce et de services ou d'activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire : - le PAPB à Servon-sur-Vilaine, - la ZA La Hutte aux Renards à Saint-Aubin du Pavail, - la ZA Giffard à Domloup, - la ZA Rocomps à Châteaugiron, - le Parc d'activités de Beaujardin à Châteaugiron - l'Ecopole à Noyal-sur-Vilaine - la zone tertiaire à Noyal-sur-Vilaine, - la Rivière Sud à Noyal-sur-Vilaine, - le Ballon à Piré-sur-Seiche, - ainsi que les extensions et les créations des zones d'activités communales ou intercommunales industrielle, tertiaire, artisanale ou touristique. En sont exclus : - les zones commerciales,

- les secteurs identifiés comme lieux d'activité privés nés de la cohabitation autorisée par le PLU d'une commune

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, acquisition et mise à disposition de locaux d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées - Création d'une épicerie sociale intercommunale

- Activités péri-scolaires

- Mise en réseau des bibliothèques, médiathèques, et cyberespaces communaux, et aide à l'emploi

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Accompagnement financier et technique, suivi et aide au développement des associations reconnues d'intérêt communautaire, conformément aux conditions fixées par la délibération du 10 décembre 2003

- Activités sportives

- Soutien aux emplois associatifs sportifs selon la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2006 - Réflexion pour la mise en oeuvre d'un schéma d'équipements sportifs structurants sur le territoire - Expérimentation d'un accompagnement des partenaires du territoire, par des actions de coordination et de soutien

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation à l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Rennes

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les ZAC de plus de 100 ha.

- Organisation des transports non urbains

- Création de liaison de transports intracommunautaire et du transport à la demande dans le cadre d'une délégation du conseil général - Actions de communication sur le co-voiturage - Organisation de transport de personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Général - Services à la population : mise à disposition de minibus pour les déplacements occasionnels des associations ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes, et pour les déplacements liés à leurs activités ;

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Réflexion concertée sur le développement de l'urbanisation des communes en matière d'habitat, notamment la prise en compte de la diversité de l'offre (PLH)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Sont déclarées d'intérêt communautaire, toutes les voies de desserte des zones d'activités communautaires à partir des voies départementales ou communales qui permettent l'accès aux zones

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Mise en place et fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal - Création de manifestations culturelles dont l'envergure dépasse le seul cadre communal. Subventionnement de projets et actions culturelles, touristiques et artistiques reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire les manifestations et actions qui accueillent au moins 800 personnes ou qui valorisent une spécificité du patrimoine local - Aides financières à la création d'hébergement touristique dans le cadre de la politique d'un Pays d'Accueil Touristique auquel adhère la communauté de communes du Pays de Chateaugiron - Actions de partenariat avec les Pays d'accueil - Signalétique touristique

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Foyer des jeunes travailleurs - Aides financières aux communes et aux particuliers, et aux bailleurs sociaux, pour le logement social, locatif, ou accession à la propriété - Construction de logements destinés à accueillir des personnes exerçant des missions de service et de sécurité auprès des habitants du territoire

- Action et aide financière en faveur du logement social

Prise en charge de la garantie d'emprunt, dans le cadre de la construction de logements sociaux, en fonction des conditions d'intervention de la Communauté de communes

<ul style="list-style-type: none"> - Action en faveur du logement des personnes défavorisées - <i>Soutien aux communes pour l'adaptation et la construction des logements pour les personnes âgées et handicapées - Réflexion sur les problèmes des personnes handicapées vieillissantes et se retrouvant seules, dans le cas des problématiques de l'habitat</i>
Autres
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition en commun de matériel - <i>Acquisition de matériel technique, sur délibération du conseil communautaire, pour une mise à disposition des communes et des associations</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'un centre de secours - <i>Construction et mise aux normes de centres de secours, conformément aux dispositions prévues en la matière par le CGCT</i> - <i>Participation au SDIS (prise en charge par la communauté de communes des contributions communales) - Contrôle des bornes incendie</i>
<ul style="list-style-type: none"> - NTIC (Internet, câble...) <p><i>adhésion de la CC au syndicat mixte Mégalis Bretagne, compétent en matière d'actions dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC° Réseaux publics et services locaux de communications électroniques - compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du CGCT et incluant notamment les activités suivantes : - l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du Code des postes et communications électroniques, - l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants, - la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, - l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques, - la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du CGCT.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <p><i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Autres <p><i>- Système d'information géographique (SIG) et numérisation cadastrale - Création, aménagement, et entretien des chemins de promenade et de randonnées au titre de la mise en place de liaisons piétonnes intercommunales. . Elaboration d'une signalétique commune pour ces chemins de randonnées. - Entretien des espaces verts publics communaux situés dans le centre bourg des communes de moins de 1 500 habitants, définition, sur le territoire de la communauté, des zones de développement de l'éolien, sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones - Etude et mise en oeuvre d'un schéma intercommunal de liaisons numériques très haut débit, dans le cadre des schémas régionaux et départementaux</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	Syndicat de bassin versant Vilaine Amont-Chevré (200086858)	SM fermé	115 451
35	SMICTOM du Sud-Est 35 (253500953)	SM fermé	135 462
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
35	Syndicat départemental d'énergie 35 (200050425)	SM fermé	1 079 333
35	SM du Pays de Rennes (253514681)	SM fermé	543 711
44	Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 624 275
35	syndicat mixte du bassin versant de la Seiche (200087823)	SM fermé	161 094

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)